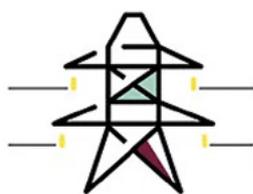


NUMÉRIQUE : quel impact environnemental ?

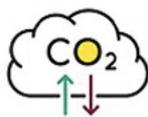
L'ADEME et l'Autorité de régulation des communications (Arcep) ont publié en 2022 une étude pour mesurer l'empreinte environnementale du numérique en France. Pour la première fois, ils analysent les impacts liés aux équipements et infrastructures sur l'ensemble de leur cycle de vie.



10%
de la consommation
électrique annuelle vient
des services numériques.

Cela représente, pour chaque Français :

- L'équivalent de la consommation électrique d'un radiateur de 1000 W alimenté sans interruption pendant 30 jours.
- Le même impact environnemental qu'un trajet de 2 259 km parcourus en voiture.



2,5%

de l'empreinte
carbone de la France
est liée au numérique.
C'est un peu plus que
le secteur des déchets
(2%).



20

millions de tonnes
de déchets sont
produits par an sur
l'ensemble du cycle de
vie des équipements à
l'échelle de la France.
Soit : 299 kg/habitant.



62,5

millions de tonnes
de ressources sont
utilisées par an pour
produire et utiliser
les équipements
numériques.

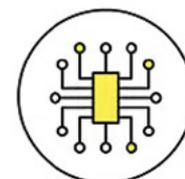
QUELS SONT LES OUTILS NUMÉRIQUES LES PLUS IMPACTANTS ?



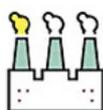
Les terminaux utilisateurs :
téléviseurs, ordinateurs,
smartphones, tablettes...
(65 à 90 % de l'impact
environnemental, selon
l'indicateur environnemental
considéré)



Les centres de données
(Data center) (entre 4 %
et 22 %)



Les réseaux
(entre 2 % et 14 %)



78%

de l'impact environnemental du numérique sur les
émissions de gaz à effet de serre est lié à l'étape de
fabrication. Celle-ci nécessite une extraction importante
de métaux rares et est surtout effectuée dans des pays
au mix énergétique fortement carboné.



21% concerne la phase d'usage.

Des chiffres qui confirment l'importance des politiques visant à allonger
la durée d'usage des équipements numériques à travers la durabilité
des produits, le réemploi, le reconditionnement, l'économie de la
fonctionnalité ou la réparation.